

Puy-l'Evêque, le 28 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, CANDELIER, MMES GAULIER, CHANSON, BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. BOUDET, BOUSSENARD, LACOSTE, NADAL, SANCHEZ, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR pouvoir à Mme CHANSON, M. TEIXEIRA pouvoir à M. GUERIN.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Objet : *Approbation du budget primitif 2020 des Activités Commerciales «la Cale».*

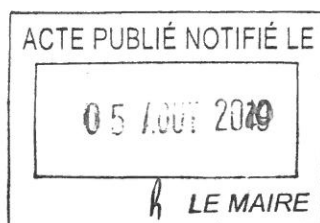
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget prévisionnel des Activités Commerciales « La Cale » 2020, tel qu'il a été présenté, à savoir :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	: 18.525,24 €
- Dépenses et recettes d'investissement	: 15.908,22 €

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Le budget prévisionnel 2020 est approuvé selon le résultat suivant : 16 voix « Pour », et 3 abstentions.

Fait et délibéré à Puy-l'Evêque les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

S. GUÉRIN

